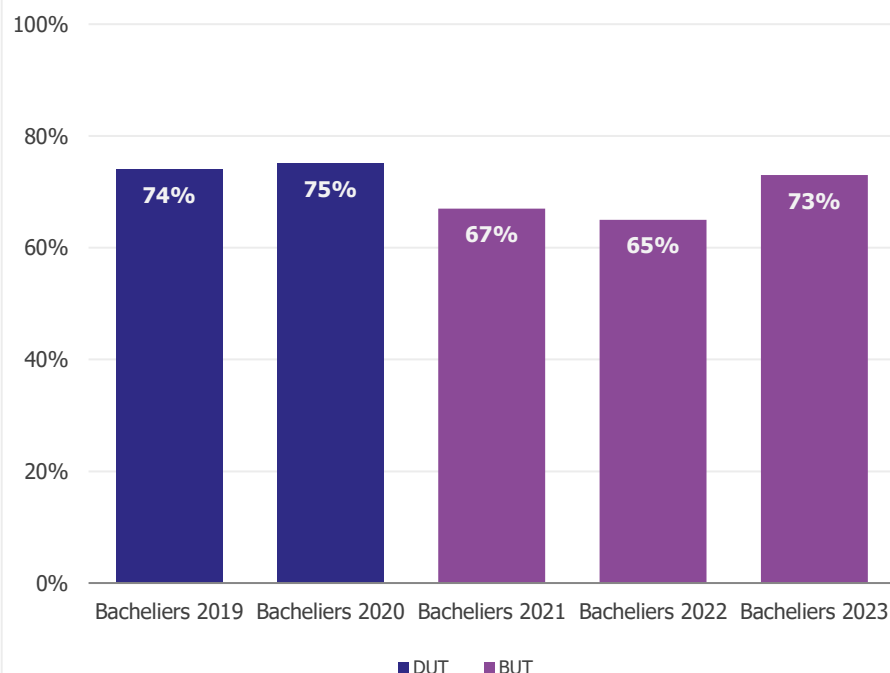


La réussite en BUT

Passage en deuxième année



Définition

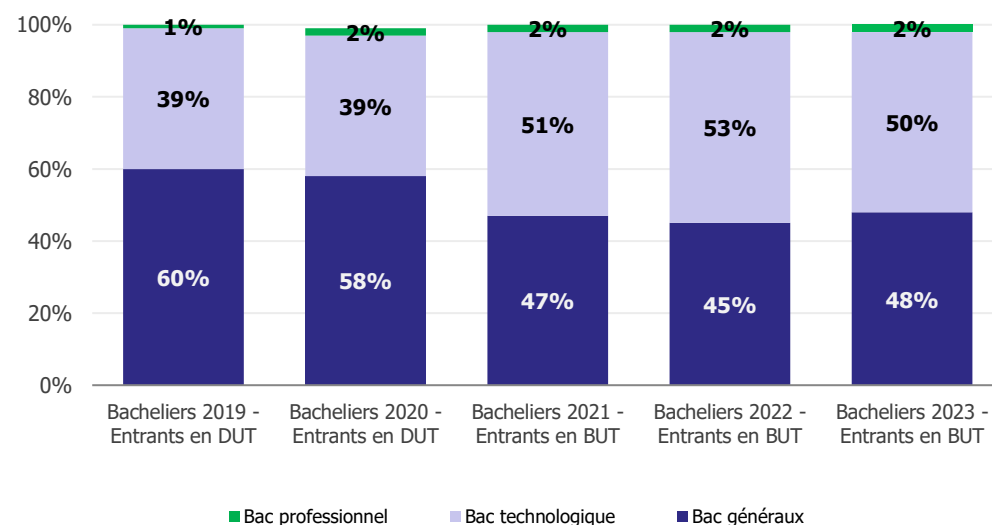
Taux de passage en deuxième année :

Part des néo-bacheliers entrants en première année de DUT/BUT, inscrits en deuxième année de DUT/BUT dans l'établissement l'année suivante.

A la rentrée 2023, 566 nouveaux bacheliers sont entrés en première année de BUT, troisième promotion à intégrer ce diplôme né de la réforme de la licence professionnelle¹. L'année suivante, près des trois quarts des bacheliers se sont inscrits en deuxième année de BUT. Ainsi, le taux de passage en année supérieure des bacheliers 2023 avoisine celui des promotions d'entrants en DUT, rattrapant ainsi le retard des deux premières promotions de BUT.

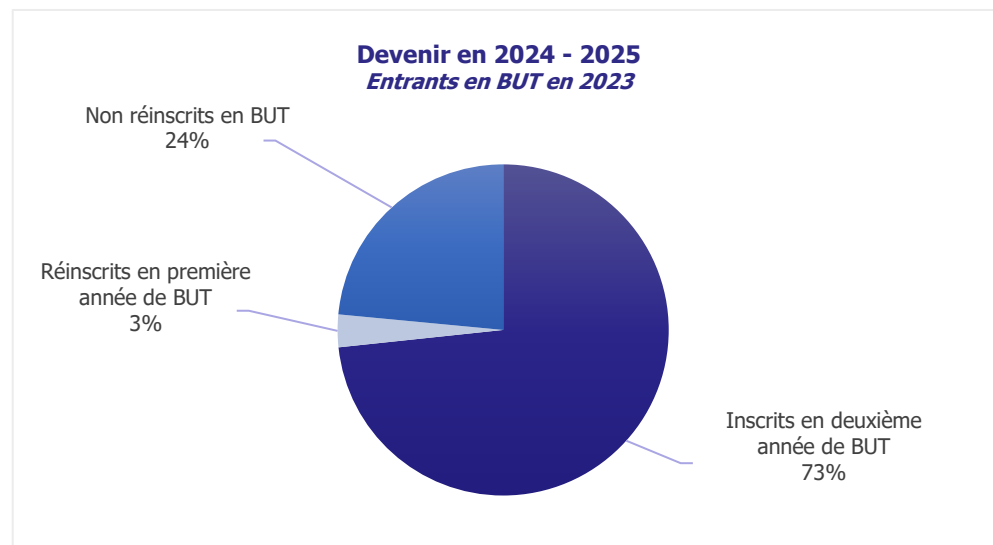
Sous l'impulsion de la réforme de la licence professionnelle¹, visant notamment à accueillir plus de bacheliers technologiques, ces derniers représentent désormais la moitié des inscrits en BUT, impactant mécaniquement le taux de passage en deuxième année. En effet, historiquement, les bacheliers technologiques accèdent moins souvent en deuxième année que les bacheliers généraux. Concernant les bacheliers 2023, ils réussissent mieux que les deux promotions de BUT précédentes, et cette réussite est portée autant par les bacheliers généraux que par les bacheliers technologiques.

Répartition des bacheliers entrants selon leur type de bac



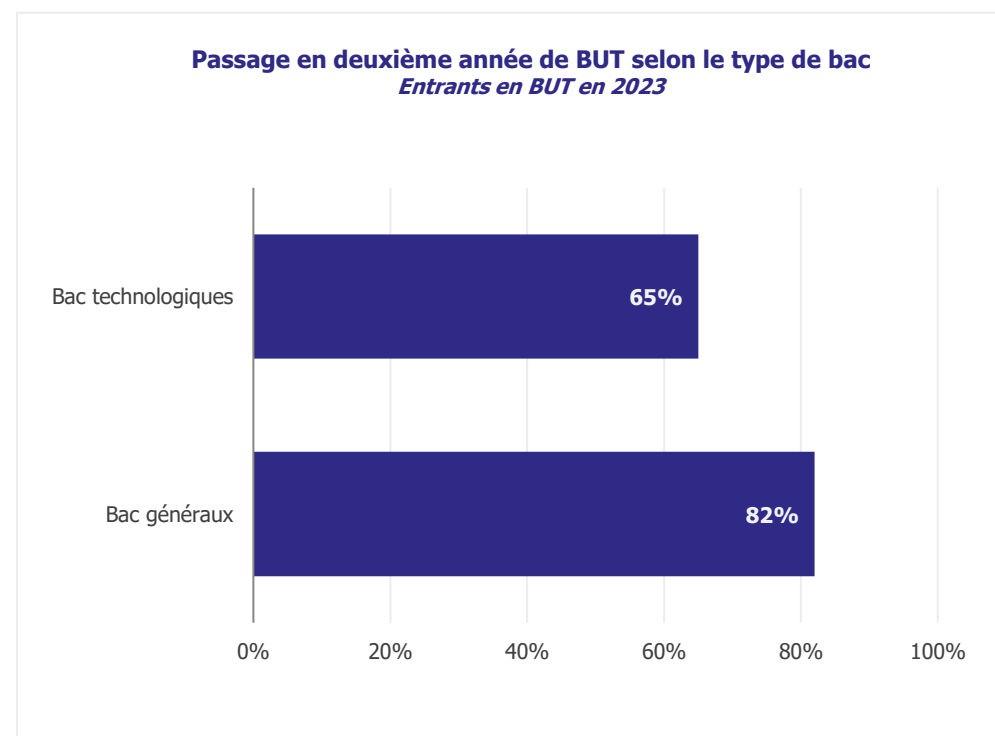
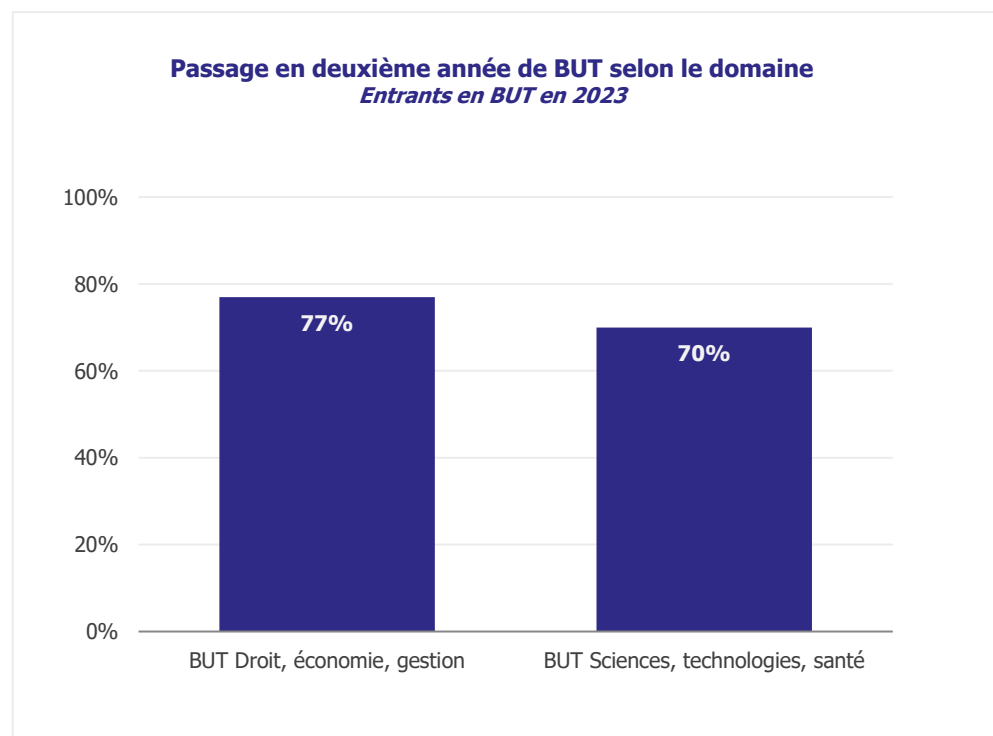
¹ Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Passage en deuxième année



A l'issue de la première année de BUT, près des trois quarts des étudiants passent en deuxième année, 3 % se réinscrivent en première année et un quart des étudiants quittent la formation. Au sein du domaine Droit, économie, gestion, les étudiants passent plus souvent en deuxième année que ceux du domaine Sciences, technologies, santé (77 % contre 70 %).

De plus, les chances de passer en année supérieure sont plus élevées pour les titulaires d'un bac général que pour ceux d'un bac technologique, et les écarts sont plus marqués dans les BUT de Sciences, technologie, santé (+ 19 points) que dans ceux du domaine Droit, économie, gestion (+ 14 points). D'autres éléments du parcours dans le secondaire influencent également la réussite : le fait d'avoir obtenu une mention au bac (77 % passent en deuxième année contre 66 %) ou d'avoir valider le bac sans retard (75 % contre 56 %). De surcroît les étudiants cumulant ces atouts (bac général, avec mention et sans retard) ont les taux de passage les plus élevés (88 %).



Obtention du BUT en trois ans

Moins de la moitié des étudiants entrants en BUT en 2021, première cohorte à étreindre cette formation, ont validé leur diplôme en trois ans. En effet, 44 % ont quitté l'établissement avant la troisième année : 30 % ne se sont pas réinscrits après avoir suivi la première année de BUT et 14 % après la deuxième année. Les étudiants du domaine Sciences, technologies, santé quittent plus souvent la formation avant la troisième année : 50 % contre 37 % pour ceux de Droit, économie, gestion.

Les départs après une première année de BUT concernent plus fréquemment les bacheliers technologiques entrés en BUT de Sciences, technologie, santé (47 %) ainsi que ceux entrés en BUT Droit, économie, gestion (34 %). A l'inverse, les bacheliers généraux quittent moins souvent la formation, quel que soit le domaine : 23 % pour les étudiants entrés en BUT de Sciences, technologies, santé, et 17 % pour ceux en Droit, économie, gestion.

Quand ils atteignent la deuxième année de BUT, les départs sont moins fréquents (22 %). Cependant, 16 % des étudiants ayant validé les deux premières années, soit l'équivalent d'un DUT, quittent la formation. Quitter la formation DUT en poche est plus fréquent pour les étudiants de BUT du domaine Sciences, technologie, santé (22 % contre 11 % pour les

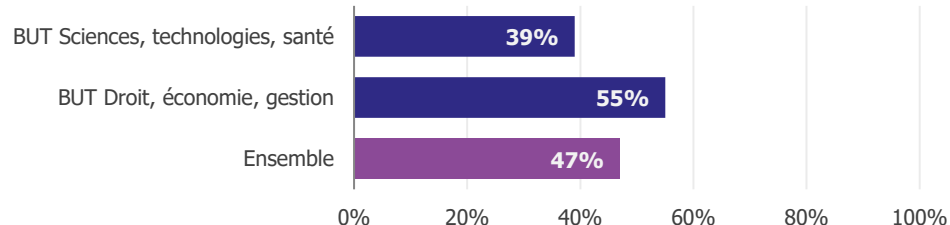
étudiants de Droit, économie, gestion) et cela concerne plus particulièrement les bacheliers généraux entrés en BUT Sciences, technologies, santé (27 %). On peut supposer que, comme le faisaient les diplômés de DUT², ces étudiants vont faire valoir leurs deux années validées dans une école d'ingénieur, pour les étudiants de Sciences, technologies, santé, ou dans une autre formation de niveau bac+3, comme une licence (générale ou professionnelle) pour ceux du domaine Droit, économie, gestion. D'ailleurs, 5 % des étudiants de BUT intègrent ce type de formation au sein de l'université Gustave Eiffel.

Néanmoins, la moitié des entrants en BUT sont inscrits en troisième année sans retard et ces étudiants valident massivement leur année (91 %). Quelques étudiants (3 % de la cohorte d'entrants en BUT 2021) sont réinscrits en deuxième année de BUT et sont donc susceptibles d'obtenir leur diplôme en quatre ans.

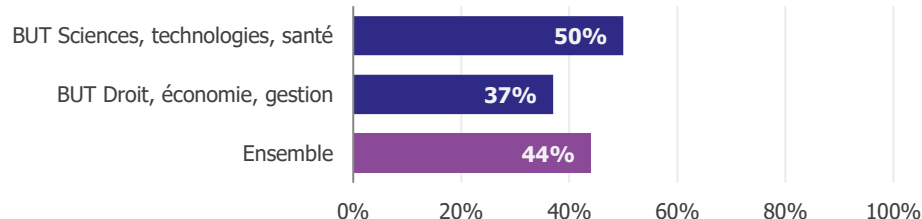
Suivre la validation du diplôme des prochaines cohortes permettra d'évaluer dans quelle mesure les étudiants s'approprient pleinement cette transformation du diplôme.

2 Parcours d'études après un DUT, Ofipe essentiel n°44, OFIPE, Université Gustave Eiffel, juin 2024.

Obtention du BUT en 3 ans selon le domaine
Entrants en BUT en 2021



Taux de départ après deux années selon le domaine
Entrants en BUT en 2021



Note de lecture : 50 % des entrants en BUT de Sciences, technologie, santé ne sont plus inscrits dans la formation à l'issue de deux années.

Définition

Taux de départ après deux années:

Part des étudiants non-inscrits en BUT à la troisième rentrée universitaire, parmi les néo-bacheliers entrant en première année de BUT.

Taux d'obtention du BUT en 3 ans :

Part de diplômés sans retard, parmi les néo-bacheliers entrant en première année de BUT.

Source et méthodologie

Source :

Les données sont issues d'Apogée, base de données administrative et pédagogique de l'établissement.

Champ :

Cohorte de néo-bacheliers s'inscrivant en première année de BUT l'année d'obtention de leur bac.

Méthodologie :

Les parcours des étudiants ont été reconstitués en couplant les inscriptions année après année. La réussite des étudiants est sans doute sous-estimée : elle est évaluée uniquement au sein de l'établissement alors que certains étudiants peuvent avoir des parcours de réussite ailleurs.